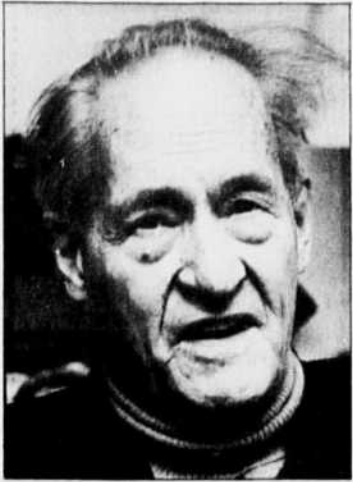


SOCIÉTÉ



Angers, la ferveur à 81 ans

Depuis des décennies, François-Albert Angers a été de toutes les luttes pour revendiquer les droits des Canadiens français. Aujourd'hui, les mots ont changé, mais le combat reste entier pour le bouillant nationaliste de 81 ans qui ira défendre à Québec le mémoire du Mouvement national des Québécois.

Page B-1

Viva Italia!

Du 28 novembre au 8 février, Montréal vivra à l'heure italienne, avec l'orchestre de chambre I Solisti Veneti, le Piccolo Teatro di Milano, les marionnettes siciliennes des frères Pasqualino, sans oublier un important panorama cinématographique

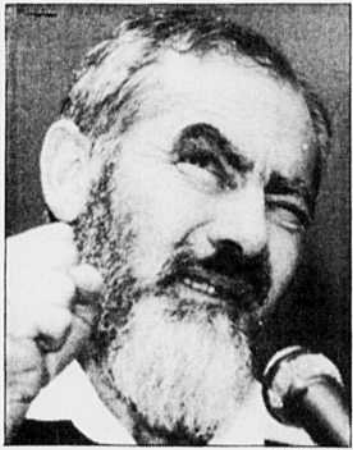
Page B-1

SOMMAIRE

Éditorial

La Commission Bélanger-Campeau démarre sur une note relativement harmonieuse, en communiant aux mêmes valeurs économiques. Vision unidimensionnelle de la société qui tronque la portée des travaux du groupe, écrit Lise Bissonnette en éditorial.

Page A-12



L'assassin de Kahane a agi seul

L'auteur de l'assassinat du rabbin extrémiste Meir Kahane, lundi soir dans un hôtel de New York, a apparemment agi seul, déclare la police.

Page A-9

GATT : la CEE se décide enfin

Les douze pays de la CEE se sont entendus, hier soir à Bruxelles, pour proposer à leurs partenaires commerciaux une réduction de 30 % de leurs soutiens agricoles, sur dix ans à partir de 1986.

La construction va moins bien

L'industrie de la construction domiciliaire a perdu près de 82 000 personnes-années en emplois cette année, selon l'Association canadienne de la construction domiciliaire.

Page A-7

Consensus sur la nécessité d'un lien économique avec le Canada

Parizeau veut la souveraineté d'abord mais Bourassa veut l'éviter

Michel Venne
de notre bureau de Québec

Autres nouvelles Page A-6

S'ILS S'ENTENDENT sur la nécessité de maintenir un lien économique avec le Canada quoi qu'il adienne, les deux chefs politiques du Québec ont bien campé leurs divergences, hier, et sans détours, à l'ouverture des travaux de la Commission Bélanger-Campeau. L'un, M. Jacques Parizeau, insistant sur la souveraineté d'abord, l'autre, M. Robert Bourassa, sur l'indispensable association politique.

Le premier ministre, bien qu'il affirme qu'on ne puisse plus faire confiance au mécanisme de révision constitutionnelle à 11 depuis l'échec de l'accord du lac Meech, n'écarte plus, par ailleurs, qu'une négociation soit encore possible sur un nouveau partage des pouvoirs entre le Québec et le reste du pays à l'intérieur de la Confédération.

Le chef de l'opposition, se frottant les mains, exclut totalement bien sûr cette éventualité. « Les fédéralistes s'en vont sur un mur avec ça », dit-il. Ceux qui croient encore qu'on peut changer le Canada de l'intérieur ont « le fardeau de la preuve », c'est à eux de démontrer que c'est le minimum réalisable. Il soupçonne ceux qui parlent de modifier l'association politique actuelle d'être, au fond, des partisans du statu quo qui n'osent pas encore s'affirmer.

Le premier ministre, lui, croit qu'il « peut y avoir une évolution au Canada anglais », a-t-il expliqué devant les journalistes. Le point de vue du reste du Canada, croit-il, pourrait changer au cours des travaux des di-

Voir page A-4: Consensus



Au premier plan, hier, avant l'ouverture des travaux de la Commission sur l'avenir du Québec, de gauche à droite, Jacques Parizeau, chef de l'opposition, Michel Bélanger et Jean Capeau, coprésidents de la Commission, et le premier ministre Robert Bourassa.

L'exécutif du PQ proposera le référendum après l'élection

Pierre O'Neill

SOUÇIEUX de ne pas briser le parti sur les flancs du congrès de janvier prochain, les dirigeants du PQ sont disposés à faire un certain nombre de concessions en faveur des souverainistes pressés. Ils concoctent une nouvelle proposition pour une démarche référendaire expéditive.

Le compromis, qui fera l'objet des délibérations d'une prochaine réunion de l'exécutif national, écarte la notion d'élection référendaire, mais prévoit en contrepartie que seulement « après quelques mois de discussions avec Ottawa, un gouver-

nement issu du Parti québécois soumettra la question de la souveraineté au peuple québécois, par voie de référendum ».

L'idée de raccourcir les délais d'application des modalités d'accession à la souveraineté vise à dégager le plus large consensus possible, sur la base d'un texte « rassembleur », a expliqué hier au DEVOIR, un porte-parole de la haute direction du PQ. « Il s'agit de donner l'assurance, par écrit, que les délais seront courts, tout en évitant de se mettre dans une camisole de force ».

Sur ce point central et litigieux de la démarche, les dirigeants péquistes estiment qu'il est préférable de faire

preuve de souplesse et d'intervenir avec célérité, avant que les tenants de l'élection référendaire parviennent à consolider leurs appuis auprès des militants de la base.

La stratégie de repli de la direction péquiste s'inspire essentiellement des résultats des premiers congrès régionaux, Montérégie et Côte-Nord, dont les militants ont voté majoritairement en faveur du principe d'une élection référendaire. Une prise de conscience qui reflète par ailleurs les succès relatifs de la croisade des théoriciens de l'élection référendaire auprès de la base militante. Considérant qu'une trentaine

Voir page A-4: L'exécutif

Solides gains démocrates aux USA

WASHINGTON (Reuter, AP, AFP) - Les démocrates conservent leur contrôle du Sénat et de la Chambre des représentants à l'issue des élections d'hier et enlèvent aux républicains un important siège de gouverneur, celui de Floride.

Les élections d'hier ont fait subir de lourdes pertes au président George Bush, enlisé dans la crise du Golfe et confronté à de sombres perspectives économiques dans son pays.

Les 435 sièges de la Chambre des représentants devaient tous être pourvus lors de l'élection d'hier qui portait également sur 34 des 100 sièges de sénateurs, 36 des 50 sièges de gouverneurs et des milliers de sièges dans les législatures des différents États.

Selon les prédictions faites par les réseaux de télévision au moment où nous allions sous presse, peu avant minuit hier soir, les démocrates devaient remporter au moins 262 sièges sur 435 à la Chambre des représentants. Dans la chambre sortante, ils avaient une majorité de 258 sièges

contre 175 aux républicains. Deux sièges étaient vacants. Les démocrates contrôlaient la Chambre des représentants depuis 1955.

Les démocrates, comme on s'y attendait, conservent également leur contrôle sur le Sénat. Sur les 66 sièges qui n'étaient pas concernés par le scrutin, les démocrates en contrôlaient déjà 39.

En milieu de soirée, selon les projections de la chaîne de télévision CBS, les premiers résultats montraient qu'ils avaient d'ores et déjà remporté 13 des sièges remis en jeu, ce qui leur donnait une majorité d'au moins 52 sièges sur l'ensemble du Sénat.

Les républicains ont subi un revers en perdant, au profit des démocrates, le poste de gouverneur de Floride. Selon les projections, les républicains étaient également en passe de perdre un deuxième siège de gouverneur, celui du Kansas. Le démocrate Lawton Chiles, ancien sénateur, délogeait le gouverneur sortant de Floride, le républicain Bob Martinez.

Avec la Californie et le Texas, la Floride est l'un des États au pouvoir politique grandissant que les républicains tenaient absolument à contrôler dans l'optique des élections présidentielles de 1992.

Le sénateur républicain Jesse Helms, porte-drapeau du conservatisme aux États-Unis, a été réélu en Caroline du Nord face au démocrate noir Harvey Gantt.

La confrontation entre les deux hommes a retenu l'attention des politologues car Harvey Gantt cherchait, en se présentant face à Jesse Helms, à être le premier Noir du Sud des États-Unis à se faire élire au Sénat en plus d'un siècle. Jesse Helms, pour sa part, est devenu le symbole du conservatisme blanc sudiste.

Le démocrate Mario Cuomo a été réélu gouverneur de l'État de New York pour un troisième mandat, renforçant ses chances d'une possible candidature aux élections présidentielles de 1992 contre George Bush.

Ce descendant d'immigrants ita-

Voir page A-4: Solides

Marc-Yvan Côté promet de corriger la loi 160

Isabelle Paré

LE MINISTRE de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, a reconnu hier que la loi 160 appliquée par son gouvernement avait outrepassé ses objectifs et il s'est engagé à apporter d'ici peu des correctifs pour « humaniser » cette loi.

« Au-delà de ce que devait avoir comme portée la loi, certains cas extrêmes ont perdu le droit au travail, et c'était aller bien au-delà de ce prévoyait la loi 160 à l'époque », a admis le ministre devant les délégués au congrès annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec réunis à Montréal.

M. Côté a indiqué qu'il attendait d'ici quelques semaines les conclusions du groupe de travail Lemelin-Rodrigue formé pour étudier les conséquences de l'application de la loi 160 pour orienter ses correctifs.

« Dans mon esprit ça a toujours assez clair que la loi 160 avait outrepassé les objectifs qu'on lui avait donnés. Jusqu'ou iront ces correctifs? C'est le rapport qui nous guidera », s'est limité à dire le ministre, refusant de prédire s'il réviserait les sanctions portant sur l'ancienneté.

Histoire de faire un premier pas pour « humaniser » cette loi 160, le ministre Côté a d'ailleurs remis hier un chèque de 160 000 \$, puisé à même des sommes « discrétionnaires », au Fonds de recherche en sciences infirmières du Québec.

Sans tarder, Mme Diane Lavallée, présidente de la Fédéra-

tion des infirmières (FIQ), a rappelé au ministre que ces 160 000 \$ étaient bien peu de chose comparativement aux 3,6 millions \$ d'amendes versés par les infirmières à cause de la loi 160.

Malgré tout, la porte ouverte par M. Côté par la création d'un comité chargé de « remédier » aux torts causés par la loi 160 augure bien, a affirmé Mme Lavallée.

« Reste à voir quelles en seront les conclusions », a-t-elle ajouté.

« La perturbation du climat du travail a déjà été largement illustrée depuis l'application de la loi 160 et ce que le ministre veut, soutient Mme Lavallée, c'est maintenir une bonne prestation de services. Pour ça, ça prend du personnel motivé et la loi 160 vient complètement enlever toute motivation. Je pense qu'il ne faudra pas tarder à réviser cette loi, particulièrement en ce qui concerne l'ancienneté ».

Mme Monique Simard, vice-présidente de la CSN, a de son côté opiné qu'il s'agissait d'un « pas dans la bonne direction », mais que le geste le plus humaniste serait le retrait pur et simple de la loi 160.

Rappelons que les amendes imposées et la retenue des cotisations des employés qui ont participé à la grève illégale de l'automne 89 dans le réseau de la santé avait coûté environ 16 millions \$ à la CSN, selon les propres estimés de la centrale.

Pour les infirmières, les sanctions contenues dans la loi 160 ont

Voir page A-4: Côté



ROLEX chez BIRKS

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

BIRKS

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ L'exécutif

d'associations de comités ont appuyé leur cause et que chaque jour des dizaines de militants ajoutent leur voix à ce concert d'impatience.

La position de l'exécutif national du parti, définie à sa réunion du 28 octobre, s'articule ainsi : « Au moment jugé opportun par le gouvernement, la constitution de l'État du Québec, qui proclamera la souveraineté et constituera l'acte de naissance d'un Québec souverain, devra être adoptée par voie de référendum ».

Si disposés soient-ils à raccourcir les délais, les dirigeants du PQ sont déterminés à ne pas broncher d'un poil sur le choix des mécanismes de cette force tranquille s'appuie sur les résultats d'une enquête d'opinion réalisée par Michel Lepage, l'expert-sondage du parti. Les résultats de ce sondage démontrent d'abord que les Québécois sont massivement favorables à ce que la décision d'accéder à la souveraineté soit soumise à un référendum. Et indiquent que les électeurs qui se déclarent péquistes sont majoritairement opposés à la notion d'élection référendaire.

En fin de semaine prochaine, ce sera au tour des militants de l'Abitibi-Témiscamingue de tenir leur congrès régional. Une région dont l'appui à l'exécutif national est sans équivoque. Mais la croissance des souverainistes pressés connaîtra son véritable test lors du week-end des 17 et 18 novembre, avec la tenue de six congrès régionaux : Capitale nationale, Chaudière-Appalaches, Gaspésie/Bas-du-Fleuve/Les-de-la-Madeleine, Laurentides-Lanaudière, Sa-

guenay/Lac-Saint-Jean et Laval. Depuis les premiers jours de ce débat, le président et le vice-président du parti, MM. Parizeau et Landry, ont mis tout le poids de leur autorité morale derrière la démarche référendaire. Un débat qu'ils ne peuvent perdre sans que leur leadership en souffre considérablement. Pour l'un et l'autre des deux clans, le moment de vérité surviendra à la réunion du conseil national du parti, les 1er et 2 décembre à Québec.

◆ Côté

signifié la perte d'un an d'ancienneté pour chaque jour de grève illégale et des pertes salariales variant entre 2% et 20%, selon les institutions.

Plus de 16 000 membres de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec qui n'avaient pas suivi le mouvement de grève de septembre 89 viennent d'ailleurs de voter une cotisation spéciale maximale de 160 \$ pour compenser leurs conseillers frappés par les sanctions.

Toutes les infirmières qui avaient participé à la grève toucheront en conséquence une indemnité de 70 \$ par jour de grève. Ce qui, selon Diane Lavallée, n'équivaut qu'à compenser la deuxième journée de salaire non payée par la sanction de la loi 160.

Par ailleurs, le ministre Côté a concédé à Mme Lavallée que les ententes signées lors de la dernière négociation étaient parfois mal appliquées par certaines directions d'hôpitaux. S'engageant à donner suite à la conversion de postes occasionnels en poste réguliers et au versement de primes de nuit, de soirée et de fin de semaine, M. Côté a souligné : « Il est clair que dans le réseau, il y a des difficultés à faire appliquer certaines choses. Le gouvernement n'est pas le seul décideur, il y a aussi les organisations patronales », a admis le ministre Côté.

Dans la même veine, M. Côté a promis de livrer pour avril 1991 une politique sur la main-d'oeuvre infir-

mière, à la lumière du rapport attendu de la table de concertation sur la main-d'oeuvre infirmière, qui permettra d'évaluer d'ici 10 ans les besoins dans le réseau et contrer la pénurie « dramatique » d'infirmières.

◆ Consensus

verses commissions créées récemment par le gouvernement fédéral, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta sur l'avenir du pays. Dans ce contexte, poursuit le chef libéral, « si on peut faire un minimum de consensus (au Québec), cela donnerait un poids politique considérable à nos demandes ».

C'est autour d'une grande table en U, au milieu du Salon rouge de l'Assemblée nationale, que les travaux de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec ont débuté hier. Les coprésidents, MM. Michel Bélanger et Jean Campeau, ont ouvert le bal avec un texte commun qu'ils concluent en disant que cette démarche doit « prouver que le Québec sait ce qu'il veut ».

Outre les deux chefs de parti, tous les commissaires ont pris la parole. Les mots « non-partisan » et « ouverture d'esprit » étaient de tous les textes, en particulier de ceux des députés libéraux. Le président de la FTQ, M. Louis Labege, a été empêché de participer à ce premier tour de table, du moins en après-midi. Il a été indisposé à la suite d'un accident de la route entre Montréal et Québec.

Sans détours, les deux chefs politiques ont tour à tour campé leurs positions respectives.

D'abord le premier ministre, qui demande à la Commission, dont il semble s'exclure, d'examiner les liens économiques entre le Québec et le Canada. Tout en déclarant qu'il ne veut pas conclure avant d'écouter les témoins qui comparaitront devant la Commission jusqu'au 20 décembre, M. Bourassa rappelle que pour lui, l'intégration économique est incontournable et qu'on ne peut avoir une intégration économique poussée sans « correspondance politique ».

M. Bourassa met de l'avant les avantages que comporte pour le Québec une union douanière avec les autres provinces canadiennes. Cette union douanière, dit-il, mène naturellement à une union monétaire qui pose dès lors la question de savoir « avec quelle structure politique » il sera possible de la soutenir.

Cela dit, le premier ministre estime que le premier défi de la Commission sera de réconcilier les grands courants qui traversent le monde : l'association d'États dans des gouvernements supranationaux d'une part et la montée des nationalismes d'autre part. Mais, dit-il, s'adressant aux commissaires, « dans l'élaboration de vos recommandations, il vous faudra tenir compte, d'abord et avant tout, de ce que nous sommes ».

Le débat qui s'amorce, dit-il, devra prendre en considération le rôle important des minorités. Mais la protection et la promotion de notre langue et de notre culture, de notre identité distincte représentent un défi plus substantiel et plus difficile que jamais.

La Commission, a-t-il soutenu, devra définir quels sont les pouvoirs indispensables au maintien et au développement du caractère spécifique du Québec et les domaines où l'Assemblée nationale doit être souveraine. Et d'égrener une courte liste, déjà entendue, des « pouvoirs-clés » que devrait détenir le Québec en matière d'immigration, de communication et de formation professionnelle.

Tandis que le chef du parti fédéraliste faisait la liste des pouvoirs à arracher à Ottawa, le président péquiste énumérait ceux qu'il était prêt à « déléguer » au sein d'une association économique entre le Québec souverain et le reste du Canada. Il parle d'union douanière, d'union monétaire, d'ententes sur les transports et les communications.

Mais pas de délégation de pouvoirs sans d'abord déclarer la souveraineté. « Il y a une foule de domaines où il faudra qu'un Québec souverain délègue un certain nombre de pouvoirs, ou même des ressources, dit-il. Mais pour déléguer, il faut les avoir ».

L'association économique est incontournable, dit-il, parce que c'est une exigence fondamentale de notre époque et un rempart contre le repli sur soi. « La souveraineté comporte un risque assez sérieux, celui du retour sur soi-même, du nombrilisme et c'est à ces fins, pour éviter ce risque, qu'il faut absolument l'ouverture sur le monde et l'association économique ». Mais l'association économique n'implique pas association politique, dit-il.

Après 45 ans d'échecs répétés dans les négociations avec le reste du Canada pour accroître les pouvoirs du Québec, on arrive, selon lui, à la souveraineté, en un certain sens, « après avoir épuisé les autres solutions ». Après l'échec de l'accord du lac Meech, les Québécois ont pensé que c'était la vraie dernière chance du fédéralisme.

« La déclaration de souveraineté du Québec, insiste-t-il, est le seul geste politique, fondamental et profond, que les Québécois peuvent poser eux-mêmes sans en demander l'autorisation ailleurs ».

Les coprésidents, MM. Michel Bélanger et Jean Campeau, ont rappelé pour leur part qu'aucune option constitutionnelle ne devait être exclue d'emblée par cette Commission dont le premier devoir sera d'être à l'écoute des Québécois.

Le processus, a cependant précisé M. Campeau, s'inscrit « dans le long processus historique d'affirmation politique du Québec » et un contexte politique et économique international, où les frontières tombent les unes après les autres, qu'il est impossible d'ignorer.

M. Bélanger devait ajouter que « ce n'est pas l'appartenance au régime fédéral qui en soi assure notre niveau de vie, comme ce n'est pas l'accession à la souveraineté qui le protège ». Il y a bien d'autres facteurs qui influencent la prospérité d'un groupe de citoyens dont la Commission devra également tenir compte.

Les coprésidents considèrent essentiel d'en finir rapidement avec ce débat — ils croient possible de dé-

gager les principaux enjeux avant Noël —, de sorte que l'incertitude politique qui accompagne toute période de remise en question et qui affecte la performance de l'économie dure le moins possible.

Aujourd'hui, la commission commence ses audiences publiques. La Chambre de commerce du Québec, dont le président Jean Lambert a été exclu de la Commission par une décision unilatérale du premier ministre, ouvre le bal à 11 h ce matin.

◆ Solides

liens de 58 ans avait contre lui unrépublicain sans grande expérience, Pierre Rinfret, et deux autres candidats de moindre importance, un conservateur et un indépendant adversaire de l'avortement.

Le président George Bush, qui a voté dans son fief d'élection de Houston (Texas) dans la matinée, a passé les dix derniers jours à parcourir le pays pour soutenir les candidats républicains et redorer son propre bla-

son terni par l'épisode budgétaire. Sa cote de popularité, qui battait tous les records avec plus de 75 pour cent d'opinions favorables durant l'été, a plongé de quelque 25 points.

Il a d'abord tenté, en vain, de faire porter aux démocrates la responsabilité de la hausse des impôts inévitable pour réduire le déficit budgétaire. Puis il a replacé son discours sur le thème plus favorable pour lui de la crise du Golfe, où il dispose d'un large consensus.

Les élections de mi-mandat présidentielles étaient traditionnellement défavorables au parti qui détient la Maison-Blanche, les républicains espéraient limiter les dégâts.

« Nous revendiquerons un succès quel que soit le résultat », avait déclaré plus tôt le secrétaire général de la Maison-Blanche John Sununu.

Avant le scrutin, les démocrates contrôlaient 29 des 50 sièges de gouverneurs, 55 des 100 sièges du Sénat et disposaient de 258 sièges à la chambre des représentants, contre 175 aux républicains. Les deux derniers sièges étaient vacants.

Le livre ne réussit pas à échapper à la TPS

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

MÊME si le premier ministre a lui-même entrouvert la porte à ce genre d'exemption, les livres et les périodiques ne seront pas soustraits de sitôt à la TPS.

Les conservateurs au Sénat ont défait hier par un vote de 55 contre 51 un amendement libéral qui aurait éliminé les livres et les périodiques de la liste des produits qui tomberont sous le coup de la nouvelle taxe le 1er janvier.

Du même coup, le gouvernement a confirmé qu'il n'a pas actuellement de plan précis en chantier pour amortir un choc dont plusieurs associations d'éditeurs et de libraires prédisent qu'il va rayer de la carte aussi bien des librairies que de nouveaux auteurs.

« Il y a un budget tous les printemps et, à ce moment-là, nous examinons ce genre d'hypothèse », s'est borné à préciser hier le chef du gouvernement au Sénat, Lowell Murray, tandis qu'aux Finances, on indique qu'aucun fond n'a été dégagé pour permettre à un ministre comme celui des Communications de dédommager même partiellement les éditeurs pour le manque-à-gagner que leur occasionnerait la taxe.

« Nous nous engageons à surveiller attentivement ce secteur, quitte à corriger la situation dans le prochain budget », promet cependant Lowell Murray qui admet que c'est « un des secteurs qui inquiètent le gouvernement ».

De passage en Colombie-Britannique le mois dernier, Brian Mulroney avait pour la première fois

évoqué l'hypothèse que soit levée la TPS sur les livres et les périodiques, en indiquant à un étudiant qui s'en enquerraient qu'il trouvait ses inquiétudes fondées.

Mais, plusieurs députés conservateurs avaient mal réagi aux paroles de leur chef, se plaignant qu'il ouvre ainsi une brèche dans laquelle voudraient s'engouffrer, dans la foulée des libraires et des éditeurs, toute une série d'autres groupes désireux de se soustraire à la TPS.

Pour des raisons stratégiques, le gouvernement avait rejeté d'emblée l'amendement libéral à ce sujet et, hier, il a mobilisé ses troupes au grand complet, y compris le président du Sénat, pour le défendre.

En acceptant le moindre amendement au bill sur la TPS, le gouvernement serait en effet forcé de le soumettre de nouveau à l'approbation de la Chambre des communes, ce qui le forcerait presque certainement à reporter l'entrée en vigueur de la taxe au-delà du 1er janvier.

La sénatrice conservatrice québécoise Solange Chaput-Rolland a toutefois reconnu hier avoir eu de sérieux problèmes de conscience à ce sujet. Mme Chaput-Rolland, qui vient de publier son 16e ouvrage, a soutenu que l'application de la taxe de vente sur les livres menaçait le monde littéraire, le monde de l'édition et celui de l'impression.

Elle a toutefois décidé de se montrer loyale à son gouvernement et de voter contre l'amendement présenté par les libéraux. Elle a promis de « s'accrocher aux basques » du premier ministre Brian Mulroney afin de l'amener à retirer la taxe sur les livres et les périodiques.

Le PC reste vague sur le droit du Québec à s'autodéterminer

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

PENDANT que s'amorce un nouveau débat sur l'avenir politique du Québec, le gouvernement conservateur à Ottawa joue à cache-cache avec le Bloc québécois et ses propres députés du Québec sur la question de la reconnaissance du droit à l'autodétermination du Québec.

Pour la deuxième journée consécutive, l'opposition n'est pas parvenue à obtenir hier une prise de position gouvernementale sur ce principe, un des seuls qu'ont entendus les militants conservateurs du Québec à

leur rencontre de la fin de semaine dernière.

Le lieutenant québécois Benoît Bouchard affirmait pourtant hier midi que le vice-premier ministre aurait une réponse précise à offrir à ce sujet. Mais quand le Bloc québécois a demandé, pour la deuxième fois en deux jours, si, aux yeux du gouvernement fédéral, les Québécois « sont libres d'assumer leur propre destin », il a eu droit à une réponse particulièrement laconique. « Une résolution à ce sujet, en provenance de l'aile québécoise, sera acheminée à nos prochaines assises générales », a en effet simplement laissé tomber Don Mazankowski aux Communes.

LE DEVOIR
vous invite
aux conférences LE DEVOIR
Programme de tables rondes
à

ELAAC

14 - 18 novembre
12h - 21h
Place Bovaventure, Hall d'Exposition Sud

ENTRÉE LIBRE

Samedi le 17 novembre

15h00
L'art et les municipalités
Les politiques culturelles des villes de:
Laval
Montréal
Québec
Sherbrooke
Modérateur: Éric Devlin

19h30
Le showbiz et l'art contemporain
Modérateur: Jean-François Doré

Dimanche le 18 novembre

15h00
Le marché international et l'art contemporain
Modérateur: Léo Rosshandler

19h30
Dans « L'après Meech », les artistes
peuvent-ils changer le Québec?
Modérateur: Isabelle Lelarge

RÉSULTATS
Loto-Québec

Tirage du: 90-11-05

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

1	3	6	18	20
22	28	32	35	37
44	48	49	50	57
59	65	68	69	70

Prochain tirage: 90-11-07

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE DEVOIR
80^e ANNIVERSAIRE • SOIRÉE-BÉNÉFICE

LE DEVOIR a une tenace volonté de vivre, comme la société dont il émane. Fidèle à ses principes fondateurs, il se refait de génération en génération, et va d'une adversité à l'autre en y trouvant la force de se ressourcer.

L'histoire de ce miracle est double. C'est celle de ses artisans qui l'ont porté à travers temps fastes et néfastes. C'est celle de ses amis, qui le lisent, y croient, et le soutiennent. LE DEVOIR est une victoire contre la fatalité, et une lutte qui vaut, de temps en temps comme en cette année de renaissance, d'être célébrée. Merci de bien vouloir nous joindre.

Mme Lise Bissonnette,
directrice du DEVOIR

et

M. Laurent Picard,
président du conseil d'administration

tous invitent à une soirée-bénéfice,
le vendredi 16 novembre prochain,
pour célébrer
le quatre-vingtième anniversaire du DEVOIR
et sa relance

Ils vous accueilleront en compagnie du
**très honorable Brian Mulroney,
premier ministre du Canada,**

de
**l'honorable Robert Bourassa,
premier ministre du Québec,**

des
patrons de l'événement

et des
membres du comité d'honneur

LA SOIRÉE AURA LIEU AU REINE-ELISABETH

Prière d'utiliser le carton ce point pour recevoir vos places pour le dîner du 16 novembre, et le spectacle de célébration en hommage au DEVOIR.

Le concert est de huit cents dollars (800 \$) et les tables de huit (8) places.

Tenue de ville.

Les patrons de l'événement

M. Claude Bélanger,
président, Mouvement des caisses Desjardins

M. Pierre Péladeau,
président et chef de la direction, Québec inc.

M. Jean Denis Vincent,
président et chef de la direction,
la Financière Industrielle Alliance

Le comité d'honneur

M. Denis Arcand,
prix Albert Jussier 1989, cinéma

M. Laurent Beaudoin,
président du conseil et chef de la direction, Bombardier inc.

M. André Berard,
président,
Banque nationale du Canada

M. Gérard Bergeron,
prix Jean Guay 1989,
sciences-humaines

M. Paul Berthiaume,
président et chef de la direction,
Les Coopératives sociales municipales
d'Assurance vie

Mme Madeleine Blanchet,
présidente,
Conseil des affaires sociales

M. Charles R. Broufman, C.C.
l'honorable Jean Chrétien,
chef du Parti libéral du Canada

M. François Coutu,
président et chef de l'exploitation,
Groupe Jean Coutu inc.

M. Jean Doré,
maire de Montréal

M. Jean Ethier-Bélais,
prix Albano-Dubé 1989,
littérature

Mme Raymonde Folco,
présidente,
Conseil des communautés
culturelles et de l'immigration

M. John Fraser,
redacteur en chef,
Saturday Night Magazine

M. Patrick Kenniff,
président, Conférence des recteurs
et des principaux des universités
du Québec

M. Louis Labege,
président, Fédération des
travailleurs du Québec

M. Jean Paul L'Allier,
maire de Québec

M. Bernard Lamarre,
président directeur général,
Groupe Talbot inc.

M. Gerald Larose,
président, Confédération des
syndicats nationaux

Mme Marie Lavigne,
présidente,
Conseil du statut de la femme

M. Jacques Leblanc,
prix Marie-Victoria 1989, sciences

Mme Audrey McLaughlin,
chef du Nouveau parti
démocratique du Canada

M. Jean C. Monty,
président et chef de la direction,
Bell Canada

Mme Lorraine Page,
présidente, Centrale de
l'enseignement du Québec

M. Jean Paré,
directeur et rédacteur en chef,
L'Actualité

M. Jacques Parizeau,
chef du Parti québécois et chef de
l'opposition officielle à l'Assemblée
nationale du Québec

M. Jacques Proulx,
président,
Union des producteurs agricoles

Mme Jeanne Renaud,
prix Denise Pelletier 1989,
arts d'interprétation

M. Guy St Germain,
président,
Les Placements Langens inc.

M. Claude Tougianant,
prix Paul Emile-Borduas 1989,
arts visuels

Mgr Jean Claude Turcotte,
évêque de Montréal

M. Serge Turgeon,
président, Union des artistes

M. Gilles Vaillancourt,
maire de Laval

M. Norman Webster,
rédacteur en chef, The Gazette

Les patrons de l'événement et les membres
du comité d'honneur tiennent à marquer,
par leur présence à cette soirée, leur
soutien à ce quotidien unique, fondé par
Henri Bourassa en 1910, et toujours au
cœur des réalités québécoises et
canadiennes. La relance du DEVOIR sera
l'occasion de retrouvailles, sans égard aux
partis ou autres allégeances, entre amis
d'une presse libre et rigoureuse.

LE DEVOIR
80^e ANNIVERSAIRE • SOIRÉE BÉNÉFICE

Je désire réserver _____ places à X 800 \$ = _____ \$

Je désire réserver _____ tables à X 6 400 \$ = _____ \$

Veuillez trouver ci-joint un cheque au montant de _____ \$
libellé à l'ordre de "Soirée-bénéfice LE DEVOIR"

Nom _____

Titre _____

Société _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

On peut obtenir d'autres renseignements auprès du
Secrétariat de la soirée-bénéfice LE DEVOIR
211, rue du St-Sacrement
Montréal (Québec) H2Y 1X1
Téléphone: (514) 844-3361
Télécopieur: (514) 844-9723

* huit (8) personnes